

Note de synthèse

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

SMGA : budget 2026

PREAMBULE

Le cadre règlementaire du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe annuellement au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte financier unique.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le budget du SMGA comporte deux sections : fonctionnement et investissement.

Chaque section doit être en équilibre, en dépenses et en recettes.

Depuis 2024, le budget la nomenclature budgétaire appliquée est celle du référentiel M57.

Pour rappel, le calendrier budgétaire du SMGA est le suivant :

5 juillet 2022 = Comité Syndical – validation du scénario d'organisation

10 novembre 2022 = Comité Syndical – validation des programmes d'actions (PEP-PAPI, PPG, AAZH)

23 décembre 2023 – Approbation du PEP-PAPI Garonne amont 2023-2024 par le Préfet Pilote.

1er février 2024 = Arrêté de DIG pour le PPG 2024-2028 – Masses d'eau

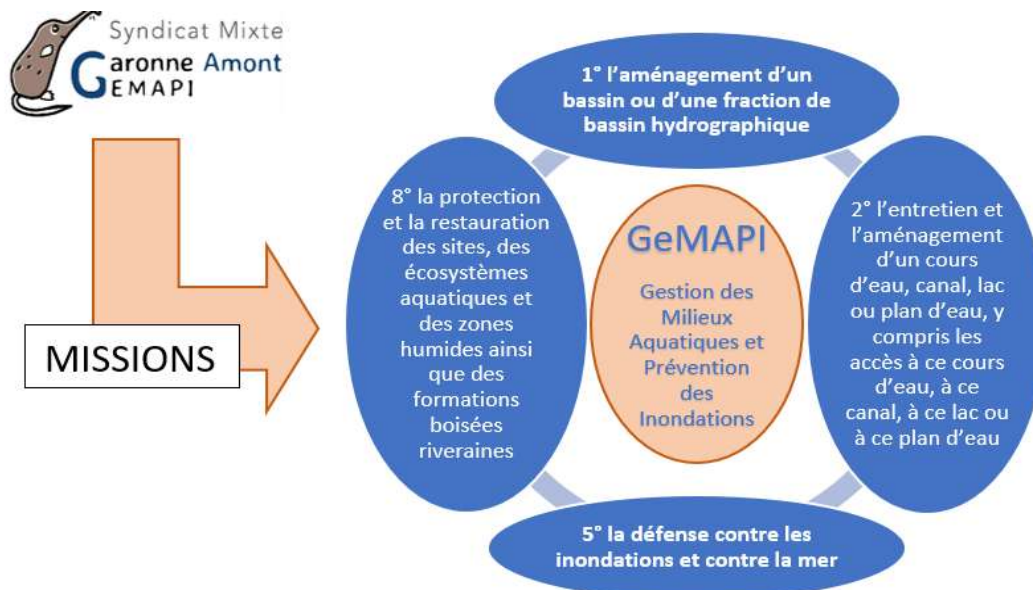
22 septembre 2025 = Arrêté de DIG pour le PPG 2024-2028 – Affluents masses d'eau

7 janvier 2026 = Envoi du rapport du DOB aux membres du bureau

13 janvier 2026 = DOB en Comité Syndical

27 février 2026 = Vote du budget

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA STRUCTURE SMGA



D'un point de vue du fonctionnement, le SMGA a atteint et garanti depuis 2023 la taille cible de l'organisation envisagée lors de la création du SMGA.

Au regard des contributions, des aides obtenues et suite au choix et mise en œuvre du scénario d'organisation retenu, le volant financier d'actions et de 3 à 4 fois le montant des contributions. Ceci représente des aides de l'ordre de 66% à 75% sur les actions menées (en régie ou en prestations et travaux).

Gouvernance

Des avancées indispensables à la démarche, avec pour réajustement la rédaction d'un rapport de mise en place du SMGA en décembre 2023 :

- Augmentation de la contribution progressivement jusqu'à 6€/habitant (en ratio)
- Recrutements indispensables
- Articulation PEP-PAPI / STéPRiM / PPG / PGH / ZH

Principaux points positifs :

- Un niveau de contribution bas pour un volant d'intervention important
- Une bonne imbrication GEMA et PI, des programmes en place PEP-PAPI et PPG
- Une interface régie/externalisation efficace
- Une compétence identifiée, aide territoriale et conseils : proximité des riverains et élus.
- Des élus et une équipe impliqués

Principales fragilités constatées :

- Un financement insertion potentiellement incertain (cf. réduction récente sur le FSE pour certaines structures).
- Des financements en subvention en baisse, notamment sur le volet régie et entretien (cf. Région, ...), voire absents sur certains périmètres pour les CD31 et CD65 (régie, inondation).
- Un financement des interventions post-crues très aléatoire, avec des processus complexes et longs, de grosses avances de trésorerie et de fortes incertitudes sur les aides.
- Une charge de travail en régie très importante pour les permanents identifiée comme problématique.

En 2024, l'association Parc Naturel Régional Barousse Comminges a entamé une démarche visant à envisager l'intégration de la GEMAPI sur le périmètre du SMGA dans le futur Syndicat Mixte. Cette démarche a généré un impact sur la dynamique et la gouvernance (champs politique et technique)

Les principaux enjeux :

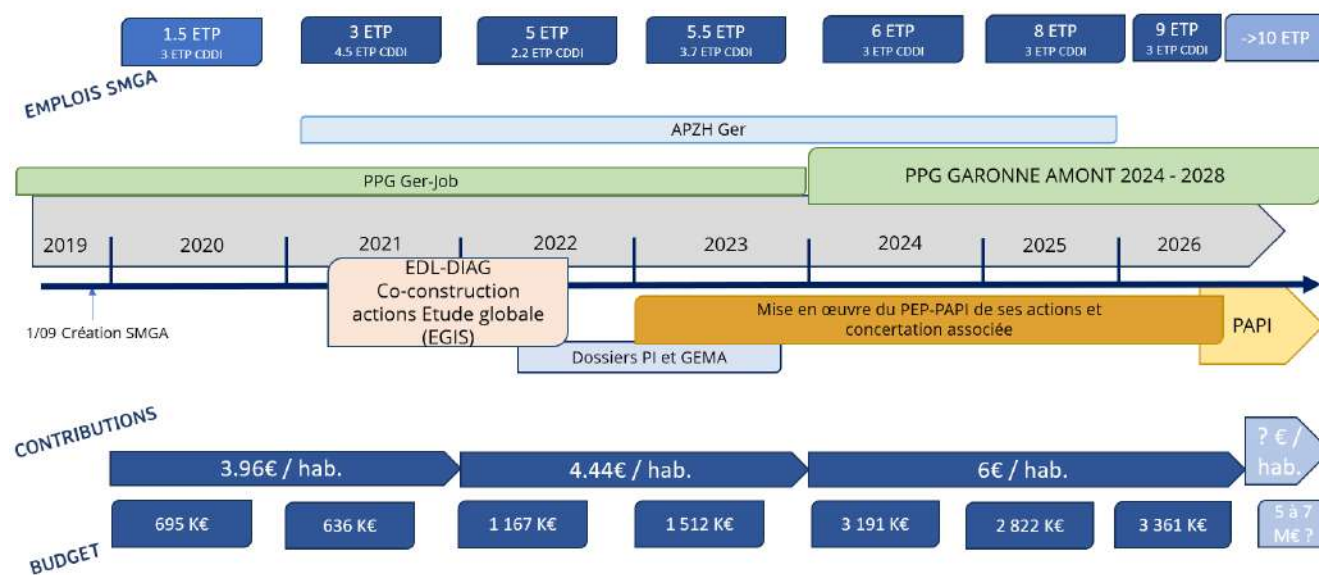
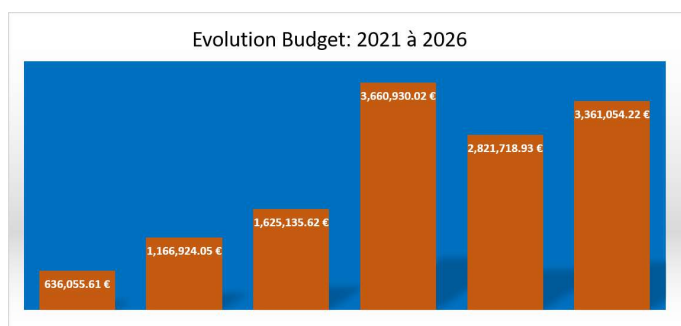
- Mise en œuvre du PPG 2024-2028.
- Poursuite et finalisation du PEP-PAPI 2023-2026.
- Construction du PAPI complet 2027-32
- Maintien de la volumétrie et niveau de conseils au territoire.
- Portage des politiques publiques et enjeux locaux : risques, volet montagne, changement climatique, biodiversité (faune et flore), patrimoine, zones humides, ...
- Gestion des interfaces avec les partenaires et autres compétences : quantité et qualité de l'eau, ruissellement et nappes, urbanisme et aménagement du territoire, préservation du patrimoine (naturel notamment).

Une question clé reste dimensionnante à court terme : quel futur PAPI complet (en termes de moyens alloués et d'ambition), et quel périmètre d'intervention sur le volet torrentiel ?

La conjoncture politique actuelle laisse peu de marge de manœuvre aux augmentations de contributions prévues (évolution jusqu'à un ratio de 10€/habitant minimum programmé) dans un contexte de gouvernance incertain.

Historique

2 programmes en place :
 → Volet PI = PAPI
 → Volet GEMA = PPG Garonne Amont 2024-28



Pour rappel, après une première année d'exercice 2020 incomplète, à la suite de la création du SMGA au 1/9/2019 et sa structuration progressive en 2020, l'année 2021 a été le 1er exercice comptable complet en fonctionnement du SMGA. En investissement, 2 grosses opérations se déroulant sur plusieurs exercices avaient été inscrites : l'étude globale confié au bureau d'étude EGIS à partir de février 2021 et l'appel à projet zones humides. L'activité a pu se dérouler, bien qu'elle ait été ralentie en partie, par effets de bords, par la crise sanitaire mondiale.

2022 a été un budget de transition, programmant la fin de l'étude globale, avant arbitrages sur les programmes d'actions pluriannuels dont le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations Garonne Amont (PEP-PAPI) validé le 23/12/2022 par le préfet pilote et le Plan Pluriannuel de Gestion Garonne Amont (PPG) validé en 2023 pour une mise en œuvre dès 2024.

2023 a vu le démarrage des actions du PEP PAPI Garonne Amont, 2024 celle du PPG Garonne Amont après mise en enquête publique en 2023, puis autorisation par arrêté inter-préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général permettant de démarrer les actions 2024-2028 (en fév. 2024), complété par un 2nd arrêté sur les affluents en 2025 (en sept. 2025).

LES CHIFFRES CLES DU SMGA : 173 COMMUNES - 4 EPCI MEMBRES - 87 652 HABITANTS

Présentation synthétique du SMGA et de son budget GEMAPI

Budget GEMAPI	
Missions	<u>La compétence GEMAPI et sa traduction opérationnelle</u> - Plan Pluriannuel de Gestion 2024-28 (PPG) - Conseil, études, interventions d'urgence - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - Appels à Projets - Gestion Patrimoniale : digues, ouvrages, zones humides, sur les volets GEMA et/ou PI - Gestion de la brigade verte : Atelier chantier d'insertion
Effectifs au 01/01/21	3 agents dont 3 permanents : 3 ETP 6 agents en insertion (CDDI) : 4.5 ETP Encadrement brigade verte par prestataires en complément
Effectifs au 17/01/22	5 agents dont 4 permanents (1 apprenti) : 5 ETP 3 agents en insertion (CDDI) / (cible 6.5 agents – 4.8 ETP) : 2.2 ETP Encadrement brigade verte par prestataires en complément
Effectifs au 01/01/23	5 agents permanents (+1 recrutement chef d'équipe programmé) : 5 ETP (+1) 5 agents en insertion (CDDI)/(cible 5 à 6 agents – 3.75 ETP) : 3.71 ETP Encadrement insertion brigade verte par prestataire en complément
Effectifs au 01/01/24	6 agents permanents : 6 ETP 3 agents en insertion (CDDI)/(cible 5 à 6 agents – 3.75 ETP) : 2.23 ETP
Effectifs au 01/01/25	7 agents permanents et 1 chargé de projet : 8 ETP (+1 technicien programmé +1 accroissement temporaire) 5 agents en insertion (CDDI)/(cible 5 agents – 2.79 ETP) : 2.79 ETP
Effectifs au 01/01/26	8 agents permanents et 1 chargé de projet : 9 ETP (+1 agent de travaux programmé) 5 agents en insertion (CDDI) : 2.79 ETP – Arrêt programmé (0 ETP au 2nd semestre)
Budget prévisionnel Fonctionnement 2020	515 000 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 179 610,63 €</i>
Budget prévisionnel Investissement 2020	180 000 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 34 712,54 €</i>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2021	889 560,63 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2022 de 162 638,78 €</i>
Budget prévisionnel Investissement 2021	576 429.54 € <i>Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2022 de - 241 184,34 €</i>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2022	693 721.12 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2023 de 239 547,94 €</i>

Budget prévisionnel Investissement 2022	637 027.32 € <i>Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2023 de - 47 505,43 €</i>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2023	883 436.73 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2024 de 353 669.74 €</i>
Budget prévisionnel Investissement 2023	629 030.08 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2024 de 334 100.91 €</i>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2024	1 262 357,86 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2025 de 684 141.53€</i>
Budget prévisionnel Investissement 2024	1 928 960.16 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2025 de 124 762.67€</i>
Budget prévisionnel Fonctionnement 2025	1 715 490.85 € <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2026 de 933 404,27 €</i>
Budget prévisionnel Investissement 2025	1 106 228.08 <i>Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2026 de 81 007,02 €</i>
Proposition Fonctionnement 2026	1 974 112.49 €
Proposition Investissement 2026	1 386 941.73 €

RETOUR SUR LE BUDGET 2025 => COMPTE FINANCIER UNIQUE

Après un budget 2020 qui avait été un 1er budget d'exercice partiel, les budgets 2021 et 2022 ont été les premiers budgets d'exercice complet du SMGA, constituant une phase de stabilisation sur le fonctionnement du service, la première phase de recrutement étant achevée, avant les budgets 2023, intégrant le PEP-PAPI, et 2024 intégrant PEP-PAPI et PPG et marqué par de nombreuses opérations d'ordre, non budgétaires, en raison du passage à la nouvelle nomenclature M57 et à la reprise d'architecture des immobilisations du SMGA, gonflant artificiellement le budget.

Le budget 2025 est marqué par un important décalage entre les dépenses prévues et réalisées, lié à des choix et opportunités de mener des opérations en accompagnant des maitres d'ouvrage en AMO et en réalisant des prestations intégrées, plutôt que de porter la maitrise d'ouvrage, d'externaliser ou sous-traiter. Depuis le transfert de la compétence, le SMGA a œuvré pour améliorer l'efficacité du service tout en optimisant le coût de fonctionnement avec un important travail d'évaluation de différents scénarios d'organisation mené en 2022.

La modification de l'organisation de la brigade verte a été mise en œuvre, avec la reprise en régie de l'encadrement dès 2023, selon le scénario d'organisation validé. Fin 2023, un rapport de mise en place du SMGA a permis de dresser un 1^{er} bilan et d'esquisser un cap d'évolution de la structure et de ses actions, avec un retour auprès des 4 EPCI.

En 2024 et 2025, le travail autour des scénarios d'organisation s'est poursuivi pour aboutir à l'organisation actuelle et prévue à mi-2026.

A noter que le budget bénéficie de la mise à disposition gracieuse des locaux de Montréjeau (par la CC Cœur et Coteaux du Comminges), hors la participation aux charges, avec un espace ouvert qui a pu être dédié au SMGA dès le 1^{er} mars 2025 en remplacement des anciens bureaux devenus trop exigus.

L'autofinancement repose sur la contribution des 4 EPCI membres du SMGA. Il est complété par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Etat, du Conseil Régional d'Occitanie, de l'Entente pour l'eau, du Conseil Départemental 31.

En recettes de fonctionnement réel, le budget est réalisé en quasi-totalité en raison de la bonne couverture en subventions grâce au financement de l'animation des postes par l'AEAG, l'Etat, la Région et le CD31.

En investissement, le résultat en recettes est nettement plus faible, certaines avances du PPG n'ayant pas été sollicitées, en raison du report de fin d'exécution de plusieurs travaux et études structurantes du PEP-PAPI et surtout du solde de décalage pour les opérations 2025 du PPG. La plupart des avances du PEP-PAPI

ont été perçues en 2023, les soldes d'opérations pluriannuelles importants seront versés à la fin des programmes. Ces avances sont ainsi bienvenues comme les acomptes, qui ont été mobilisés autant que possibles, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont un peu inférieures au prévisionnel, hors mobilisation de financement pour la section d'investissement, qui n'a pas été nécessaire. La différence est liée à l'utilisation plus importante de la régie, l'absence de crue (hors localisée), des économies par rapport aux achats.

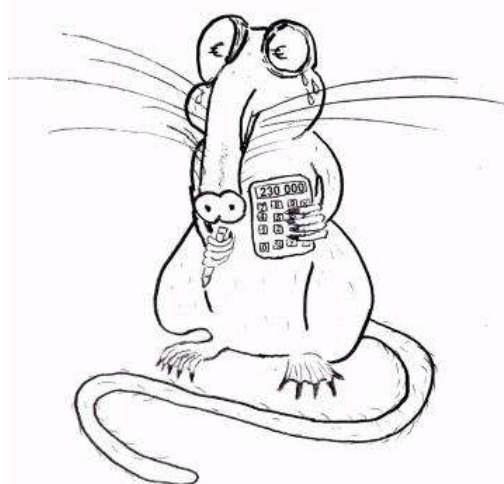
Les dépenses d'investissement sont très inférieures en raison du report d'exécution de plusieurs travaux et études structurantes du PEP-PAPI et surtout du PPG à 2025 et 2026.

Le retard sur les paiements du PEP-PAPI va se cumuler fortement en 2026 en dépenses d'investissement avec le PPG sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le budget d'investissement n'a mobilisé que 392 270€ de dépenses, en hausse par rapport à l'an dernier.

A noter que près de 230 000€ d'opérations sur les estives ont été réalisées par les maîtres d'ouvrage concernés avec l'appui en AMO du SMGA, du projet à sa réalisation, incluant tous les aspects de demandes d'aides auprès de l'AEAG.

Bilan du Fonctionnement 2025

2025 FONCTIONNEMENT	voté	réalisé
011 Charges à caractère général	212 549,32 €	55 261,55 €
012 Charges de personnel	520 000,00 €	484 697,23 €
023 Virement à la section d'investissement	869 083,98 €	0,00 €
042 Opérations d'ordre Amort.Immo	91 857,55 €	110 197,95 €
65 Autres charges gestion courantes	21 000,00 €	15 178,04 €
66 intérêts réglés à l'échéance	1 000,00 €	0,00 €
Total DEPENSES	1 715 490,85 €	665 334,77 €
002 Excédent antérieur reporté	684 141,53 €	
013 Atténuations de charges	20 000,00 €	55 666,44 €
042 Opérations d'ordre entre section	35 000,00 €	30 302,00 €
70 Produits des services	1 000,00 €	0,00 €
74 Dotations et participations	975 149,32 €	879 245,55 €
75 Produits gestion courante	100,00 €	1,02 €
77 Produits exceptionnels	100,00 €	0,00 €
Total RECETTES	1 715 490,85 €	965 215,01 €
	<i>Fonctionnement réel</i>	555 136,82 €
	<i>Fonctionnement réel</i>	934 913,01 €



Bilan de l'investissement 2025

Investissement	voté	réalisé
001 Solde d'exécution d'inv't reporté	0,00 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	35 000,00 €	30 302,00 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	7 297,43 €
10 Dotations, Fonds divers et réserves	0,00 €	4 840,69 €
13 Subventions d'investissement	15 000,00 €	13 682,43 €
<u>20 AP 2024-1 PEP PAPI Garonne Amont</u>	355 000,00 €	60 218,52 €
20 Immobilisations incorporelles	11 528,08 €	0,00 €
204 Subventions d'équipement	3 000,00 €	3 000,00 €
<u>21578 AP2024-2 PPG Garonne Amont</u>	27 600,00 €	6 268,97 €
21 Immobilisations corporelles	40 000,00 €	32 836,76 €
<u>21 AP 2024-1 Immobilisations reçues en affectation</u>	110 000,00 €	15 762,00 €
26 Participations et créances	100,00 €	0,00 €
<u>4541101 POSTCRUES 2022</u>	0,00 €	28 657,20 €
<u>4541102 AP2024-2 PPG Garonne Amont</u>	489 000,00 €	172 023,97 €
<u>4541103 travaux effectués d'office n°3 APZH</u>	0,00 €	16 380,00 €
<u>4541107 Travaux effectués d'office (PostCrues urgence)</u>	20 000,00 €	1 000,00 €
Total DEPENSES	1 106 228,08 €	392 269,97 €
001 Solde d'exécution d'inv't reporté	124 762,67 €	0,00 €
021 Virement de la section de fonct	869 083,98 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre Amort.Immo	91 857,55 €	110 197,95 €
10222 FCTVA	536,08 €	536,08 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	7 297,43 €
13 Subventions d'investissement	10 900,80 €	55 350,16 €
<u>4541104 PPG Garonne Amont</u>	0,00 €	28 657,20 €
<u>45412 PPG Garonne Amont</u>	9 087,00 €	24 359,20 €
Total RECETTES	1 106 228,08 €	226 398,02 €
Montant total budget	2 821 718,93 €	
	<i>Investissement réel</i>	349 829,85 €
	<i>Investissement réel</i>	84 543,44 €

Principaux ratios de l'exercice 2025

2025 Bilan en fonctionnement:	299 880.24 €	
Cumulés avant 2025:	684 141.53 €	
002 Excédent antérieur reporté	984 021.77 €	=>fonctionnement 2026
2025 Bilan en investissement:	-165 871.95 €	
Cumulés avant 2025:	124 762.67 €	
001 Solde d'exécution d'inv't reporté	-41 109.28 €	=>Investissement 2026

A la fin de l'année 2025, le Fonds de roulement était donc de près de 800 000€, se décomposant d'un point de vue analytique en près de 600 000€ qui seront nécessaires pour financer des engagements financiers en investissement du PEP-PAPI et PPG 2024-28 et 200 000 € de fonds de roulement réel.

Notons toujours le décalage d'un an entre les soldes d'opérations pluriannuelles importants qui sont versés à la fin des programmes. Les avances possibles sont ainsi bienvenues comme les acomptes, qui ont été mobilisés autant que possibles.

Les dépenses de fonctionnement demeurent conformes au prévisionnel, le versement à la section d'investissement n'ayant pas été nécessaire du fait d'un retard sur les paiements du PEP-PAPI. La brigade verte a pu mener l'essentiel des travaux prévus, en limitant le recours à la sous-traitance pour les travaux d'entretien. Les travaux post-crues de mai 2023 ont été financés par la CCPHG, la participation du SMGA demeurant en suspens du montant des aides validées. Ces éléments expliquent la différence.

Le budget d'investissement a mobilisé moins de dépenses pour le PPG. Les montants des 2 autorisations de programme couvrant le programme PEP-PAPI et le PPG 2024-2028 en investissement ont ainsi été revus

En fonctionnement, hors dotation à la section d'investissement, les postes principaux sont constitués par les charges de personnel et charges générales, aucune charge financière.

En recettes de fonctionnement, les postes principaux sont constitués par :

- 525 912 € de contributions des Communautés de Communes.
- les avances de subventions 2026 et les soldes versés en décalage pour les réalisations passées
- des remboursements sur rémunérations (insertion, indemnités maladie)

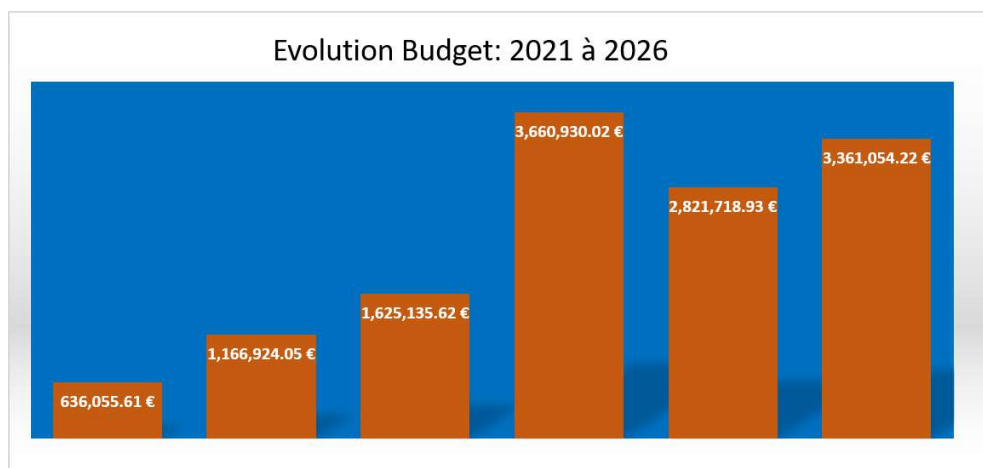
Cela aboutit à un excédent de clôture du budget de fonctionnement de 299 880.24 €

Ce résultat va permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement pour 2026 et de dégager du financement pour un transfert à la section d'investissement.

En investissement, peu de soldes de subventions demeurent en attente, ayant été apurées en 2023-24, mais des avances importantes ont été mobilisées en dépenses, avec le maximum mobilisé en recettes. Le déficit de clôture est de -41 109.28 €, couvert par l'excédent cumulé des exercices précédents et un apport de la section de fonctionnement.

LE BUDGET PRIMITIF 2026

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 974 112.49 €	1 386 941 73 €	3 361 054.22 €
Recettes	1 974 112.49 €	1 386 941.73 €	3 361 054.22 €



Le budget primitif 2026 a été établi sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en comité syndical le 13 janvier 2026 et avec pour objectifs :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services à la population ;
- Dans le cadre de la préparation budgétaire, afin d'être cohérent avec le contexte présenté ci-dessus, le SMGA fait le choix d'appeler une contribution inchangée en 2026 auprès de ses membres, contribution qui demeure en dessous des ratios nationaux et encore plus des ratios des territoires de montagne (les 4 Communautés de Communes pour 525 912€), après la phase de mise en place de la structure entre 2019 et 2023 et le montant ré-évalué en 2024.
- de contenir la dette en décidant de ne pas recourir à l'emprunt, réservant plutôt cette possibilité pour les investissements importants et épisodes de fortes inondations (générant des montants de travaux excédant largement plusieurs fois le montant des contributions annuelles).

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le budget primitif du SMGA pour l'exercice 2026 est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement.

Sa conception est guidée par les reports et marges induites des exercices précédents et du financement des démarches structurantes validées et lancées. Les propositions de budget 2026 répondent à l'évolution logique des missions et à une poursuite de la mise en œuvre de la GEMAPI.

Le budget 2026 permet de financer les actions validées, sans anticiper les choix sur les futures actions proposées. Les projets portés seront, sur le principe, des projets conditionnés à l'obtention de subventions, afin de permettre une surface d'intervention maximale tout en étant en cohérence avec les objectifs des financeurs, eux-mêmes en accord avec les documents cadre de la gestion de l'eau et du risque inondation (SDAGE, PGRI, SAGE, SCOT, Code de l'Environnement notamment).

Autorisations de Programmes en cours : les crédits de paiement sont imputés en investissement :

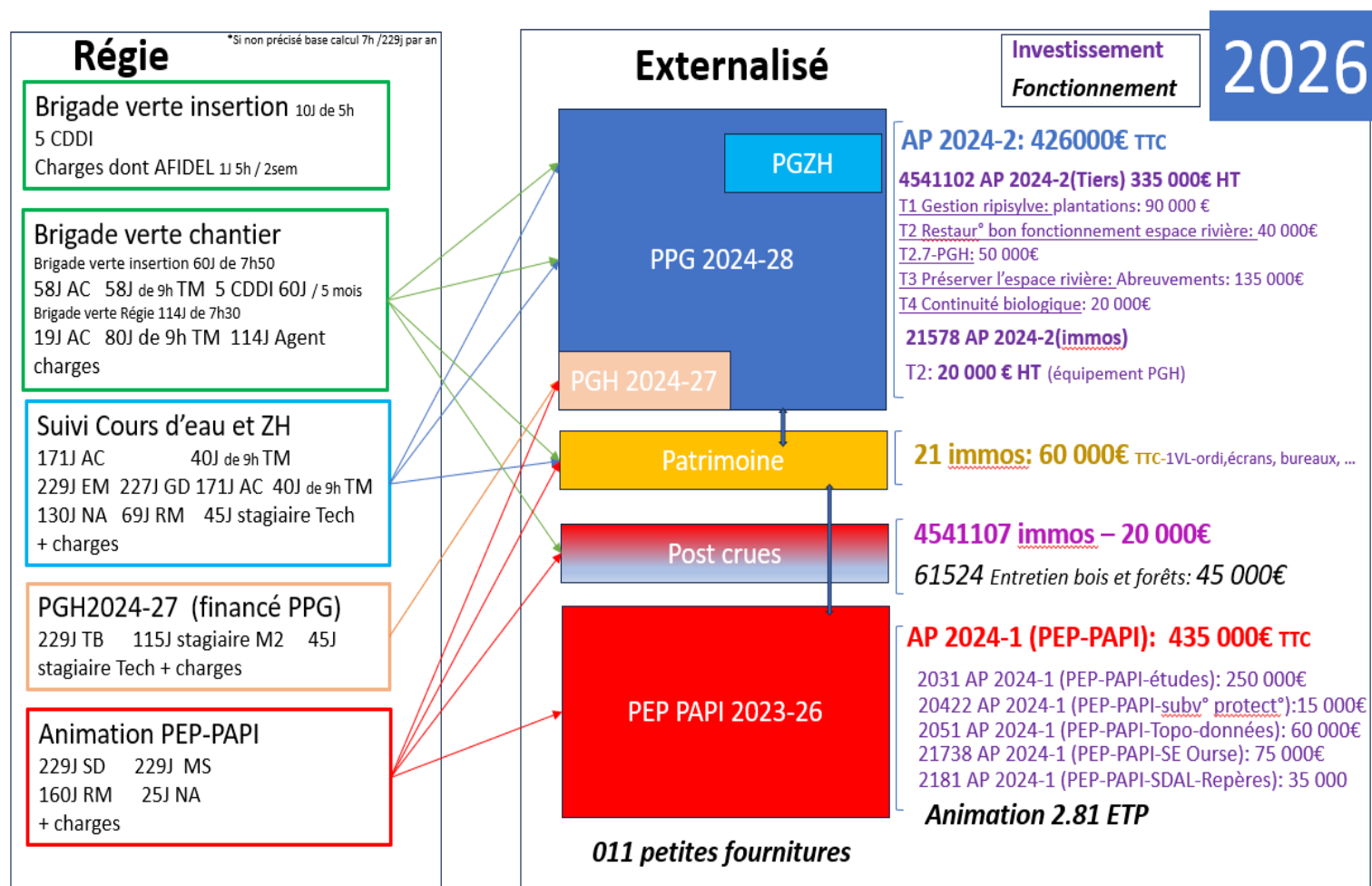
Autorisations de programme – MONTANT TTC													
Numéro d'AP	Libellé de l'opération	% Réalisé	AP en € (TTC)	CP en € (TTC)									
				2024 Prévu	2024 Réalisé	2025 Prévu	2025 Réalisé	2026 Prévu	2026 Proposé	2027 Prévu	2027 Proposé	2028 Prévu	2028 Proposé
2024-1	PEP-PAPI Garonne Amont	27,73%	940 000,00 €	615 000,00 €	260 662,70 €	465 000,00 €	74 210,28 €	214 337,30 €	435 000,00 €		170 127,02 €		0,00 €
2024-2	PPG Garonne Amont	2,84%	2 092 606,00 €	419 538,00 €	59 435,85 €	516 660,00 €	125 964,52 €	304 821,00 €	426 000,00 €	528 096,00 €		463 491,00 €	953 109,63 €

Notons que la projection du futur PAPI (2027-2032) n'apparaît pas encore en autorisation de programme. Il reste à construire avec des coûts cible de travaux importants, intégrant, selon le périmètre de compétence GEMAPI retenu, plus ou moins de composantes liées aux ouvrages torrentiels passifs.

Le futur PAPI pourrait être de l'ordre de 9M€ à 12M€ sur 6 ans

Sur le fonctionnement, concernant le PPG 2024-28, les montants de dépenses externalisées suivantes sont validés dans le cadre de la programmation technique : 65 500€ en 2026.

Tableau de synthèse analytique



Fonctionnement 2026 - dépenses

- Fonctionnement, hors dépenses fléchées PPG => Salaires : 500 000€
+
Charges de fonctionnement : 79 500 € dont 45 000€ provisionnés en cas de gestion de crues
- Rémunération des agents :

Traitement brut de base / indiciaire	307 710 €
NBI	0 €
Régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE+CIA)	59 525 €
Charges patronales	113 133 €
Coût total (brut + primes + charges)	480 368 € arrondi à 500 000 € dans le prévisionnel

Total réalisé en 2025 : 484 697.23 € (chapitre 12)

- La gratification pour les stagiaires PGH et PPG sera de 6 165 € (arrondi à 7 000 €) pour la durée d'un stage de 5 mois et 2 stages de 2 mois
- Indemnités des élus : 17 000 €
- Dépenses fléchées PPG : 65 500 €
- Importante dotation à la section d'investissement : 1 094 914.54 €

Fonctionnement 2026 – Recettes

- Dotation des 4 EPCI: 525 912€
- L'aide de l'AEAG, essentielle au fonctionnement est de 70% du « salaire+70€/j » ce qui permet le renforcement en effectif du SMGA, afin de compenser la lourde charge de travail.
- L'aide insertion se poursuit (Etat, CD31)
- Aide globale: maquettée à 66%
- Nombre de jours répartis et détaillés ci-dessus.

2026: FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général	190 000,00 €
012 Charges de personnel	500 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 094 914,54 €
042 Opérations d'ordre Amort.Immo	158 197,95 €
65 Autres charges gestion courantes	30 000,00 €
66 intérêts réglés à l'échéance	1 000,00 €
Total DEPENSES	1 974 112,49 €
002 Excédent antérieur reporté	942 912,49 €
013 Atténuations de charges	20 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	35 000,00 €
70 Produits des services	1 000,00 €
74 Dotations et participations	975 000,00 €
75 Produits gestion courante	100,00 €
77 Produits exceptionnels	100,00 €
Total RECETTES	1 974 112,49 €
<i>Dépenses réelles</i>	1 815 914,54 €
<i>Recettes réelles</i>	1 939 112,49 €

Hors volet « dépenses imprévues ou programmées sur opérations », le fonctionnement demeure dans les niveaux du budget prévu lors de la mise en place du SMGA, compte-tenu du PPG couvrant désormais tout le territoire.

Les recettes de fonctionnement sont liées aux subventions concernant les contributions, l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour le PPG Garonne amont et les postes GEMAPI, la Région Occitanie, AEAG et Etat pour les postes PAPI, l'Etat et CD31 pour le volet insertion.

La masse salariale **représente 25.33 %** des dépenses de fonctionnement, en baisse identique de 5% par rapport aux exercices précédents.

Le reste à charge du SMGA sur le volet masse salariale reste ainsi raisonnable.

A noter que le chapitre 012 « Charges du personnel », intègre une revalorisation des primes en lien avec l'inflation constatée et une augmentation du coût total employeur, et intègre l'accroissement temporaire du contrat de projet pour 3 ans du chargé de projet PGH. Un agent supplémentaire est aussi prévu, avec le transfert de l'insertion.

Les actions portées en 2026 en grandes lignes

Les actions portées par le SMGA s'inscrivent dans les outils pluriannuels de gestion que sont le PPG 2024-2028 et le PEP-PAPI 2023-2026 Garonne amont.

Ainsi l'étude globale a permis de conduire ces 2 démarches de front, sur 2021-2022 et le début 2023 pour la phase de construction du PPG.

Les crues de mai 2023 font l'objet d'un financement sur le reste à charge des travaux torrentiels qui ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage CCPHG (déjà impactée sur le volet routier), en co-portage opérationnel et technique SMGA-CCPHG.

L'année 2025 a vu le démarrage opérationnel en travaux du PPG 2024-28, l'obtention d'une 2nde DIG sur les têtes de bassins versants et la mise en œuvre des études du PEP-PAPI.

Sur ce territoire varié et diversifié, il faut intégrer les potentialités et les contraintes réglementaires de ce territoire riche en biodiversité.

La phase de structuration semble longue, elle nécessite impérativement néanmoins un délai incompressible pour pouvoir mettre en place l'intégralité de la gamme des actions possibles par le Syndicat et notamment :

- Obtenir le droit d'intervenir sur ses ouvrages propres (systèmes d'endiguements à classer), ou par Déclaration d'Intérêt Général, dans un cadre d'urgence ou en cas de carence des propriétaires (cas plus compliqué, très rarement mis en œuvre).
- Bénéficier d'aides et de subventions dans le cadre des programmes coordonnés, étayés techniquement et financièrement, ayant été construits dans un cadre concerté.

Les propositions de budget 2026 répondent à l'évolution logique des missions dans un cadre de mise en œuvre de la GEMAPI sur un territoire de montagne contrasté.

Afin de pouvoir financer les besoins à court terme, intégrant le futur PAPI, il faudra prévoir à minima 800 000 € à 900 000 € de contribution (hors aléa lié à la prise en charge post-crues de crues impactantes), ce qui semble être une base fonctionnelle, en mixant financement direct et emprunts pour les grosses opérations d'investissement.

Si l'on raisonne en ratio par habitant, une proposition de calage à 10 €/habitant (moyenne nationale) permettrait 878 560 € de contribution. Une évolution vers un minimum de 800K € à horizon 2027 porterait l'effort à 9,12 €/habitant restant inférieur à la moyenne Occitanie (11 €).

En se basant sur les projections développées ci-dessus, la proposition de trajectoire formulée est **d'augmenter la contribution en 2027, sur un ratio à affiner suivant les arbitrages réalisés pour le futur programme PAPI.**

Investissement 2026

2026:INVESTISSEMENT	987 209,28 €
001 Solde d'exécution d'inv't reporté	41 109,28 €
040 Opérations d'ordre entre section	35 000,00 €
13 Subventions d'investissement	15 000,00 €
<u>20 AP 2024-1 PEP PAPI Garonne Amont</u>	<u>310 000,00 €</u>
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
<u>20 AP 2024-1 - 204 Subventions d'équipement(batardeaux)</u>	<u>15 000,00 €</u>
<u>21578 AP2024-2 PPG Garonne Amont</u>	<u>24 000,00 €</u>
21 Immobilisations corporelles	60 000,00 €
<u>21 AP 2024-1 Immobilisations reçues en affectation</u>	<u>110 000,00 €</u>
26 Participations et créances	100,00 €
<u>4541102 AP2024-2 PPG Garonne Amont</u>	<u>402 000,00 €</u>
4541107 Travaux effectués d'office (Provision PostCrues urgence)	364 732,45 €
Total DEPENSES	1 386 941,73 €
001 Solde d'exécution d'inv't reporté	0,00 €
021 Virement de la section de fonct	1 094 914,54 €
040 Opérations d'ordre Amort.Immo	158 197,95 €
10222 FCTVA	27 719,96 €
1068 Excédent de fonctionnement	41 109,28 €
13 Subventions d'investissement	55 000,00 €
<u>4541202 PPG Garonne Amont</u>	<u>10 000,00 €</u>
Total RECETTES	1 386 941,73 €
<i>Investissement réel</i>	1 351 941,73 €
<i>Investissement</i>	1 386 941,73 €
Montant total	
budget	3 361 054,22 €

Le budget d'investissement est de 1 386 941.73 €

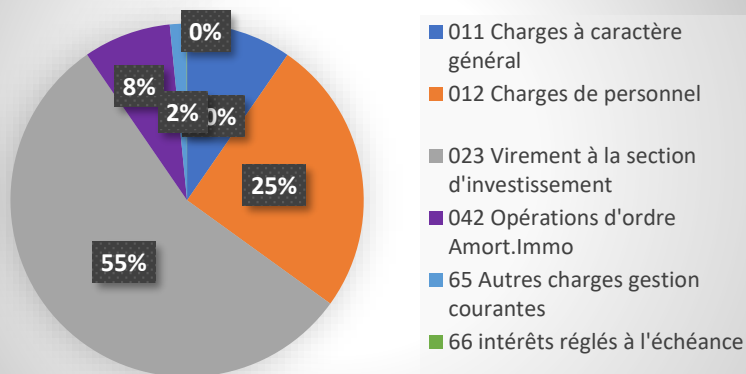
En termes d'évolution, ce budget, au total de 3 361 054.22 €, est en nette augmentation hors opération d'ordre qui étaient liées au passage à la norme comptable M57 en 2024. Il intègre désormais l'ensemble du volant d'actions technique et territorial (en attente du PAPI complet).

Le budget d'investissement couvre principalement les opérations suivantes :

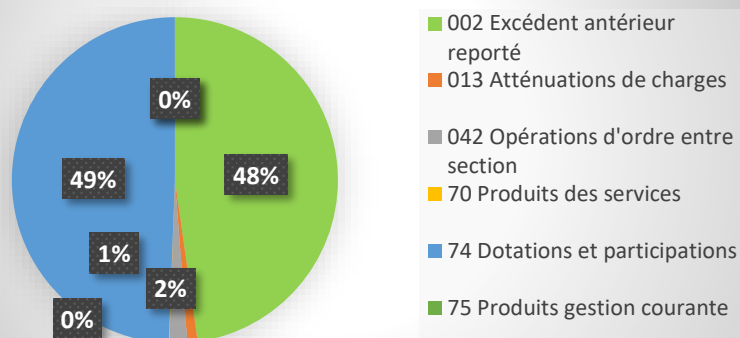
- Programme de Gestion Pluriannuel des Cours d'eau pour le volet investissement 2024
- des dépenses pour études et travaux programmés des actions ou études du PEP-PAPI

Il n'existe pas d'endettement en cours.

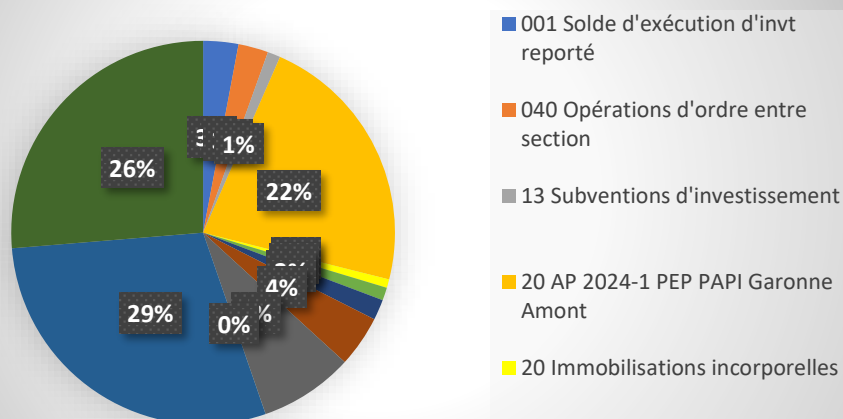
Dépenses fonctionnement 2026



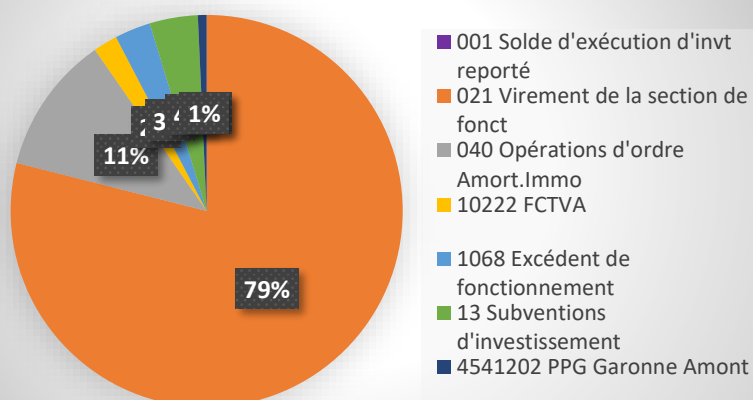
Recettes fonctionnement 2026



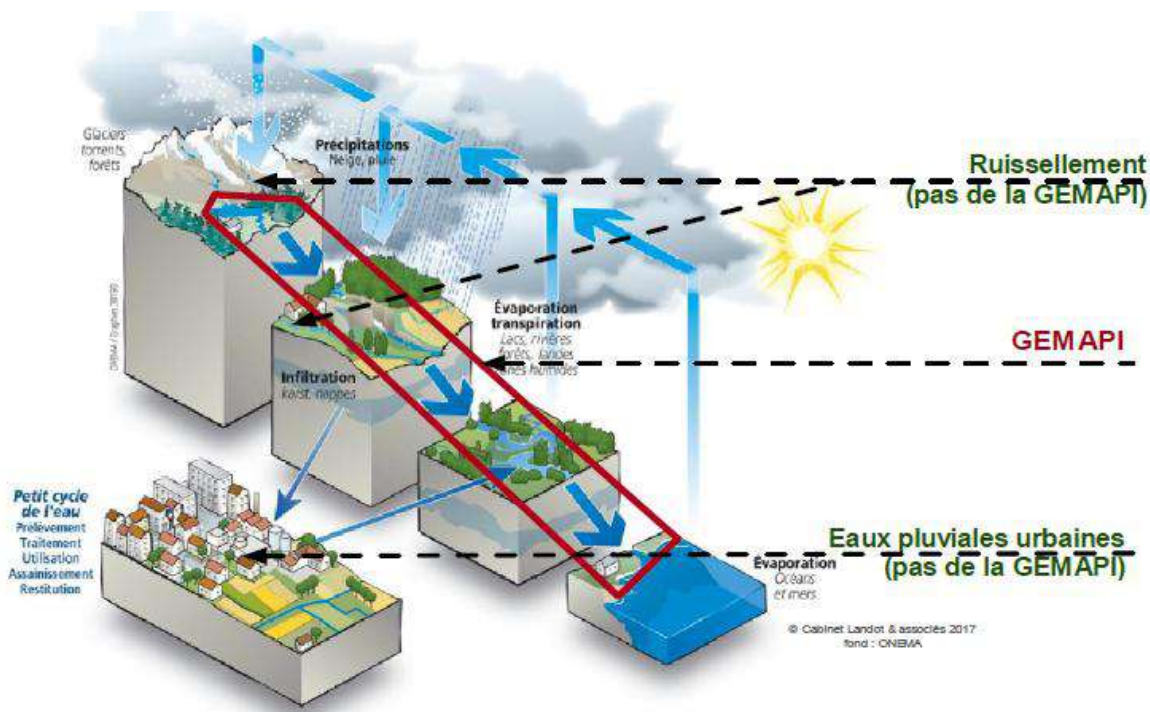
Dépenses investissement 2026



Recettes Investissement 2026



Synthèse



SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 106 228,08	981 465,41
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 124 762,67
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 106 228,08	1 106 228,08
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 715 490,85	1 031 349,32
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 684 141,53
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 715 490,85	1 715 490,85
TOTAL DU BUDGET (4)		2 821 718,93	2 821 718,93

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

PLUS D'INFORMATIONS = [HTTPS://SM-GARONNE-AMONT.FR/](https://sm-garonne-amont.fr/)

Les rapports d'orientations budgétaires du SMGA, PVs, les rapports d'activités du SMGA, ... :

<https://sm-garonne-amont.fr/documentation/>

Les documents produits dans le cadre de l'étude globale 2021-22, le PPG et le PEP-PAPI sont disponibles aux liens suivants :

- Etude globale : <http://e.pc.cd/ROnotalk>
- PPG : <http://e.pc.cd/1slotalk>
- PEP-PAPI : <http://e.pc.cd/CrKotalK>

L'ensemble des éléments présentés et des livrables du PEP-PAPI sont disponibles en téléchargement au lien suivant :

<http://e.pc.cd/4jSy6alK>

Le détail des livrables est présenté dans le tableur Excel « suivi_livrables_PEP_PAPI_date ». Il permet de voir par actions les différents livrables et où ils sont disponibles sur la plateforme de téléchargement.

Les documents de concertation et diagnostic du futur PAPI sont disponibles au lien suivant :

<https://sm-garonne-amont.fr/questionnaire-papi/>